



**Concours du second degré**  
**Rapport de jury**

---

**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES  
PROFESSEURS DE LYCEE TECHNOLOGIQUE (CAPET)**

**CONCOURS INTERNE ET CAER**

**SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES**

**Session 2015**

Rapport de jury présenté par : Monsieur Jean-Pascal DUMON

# Sommaire

<b>Composition du jury</b>	<b>Page 2</b>
<b>1. Renseignements statistiques</b>	<b>Page 3</b>
<b>2. Epreuve d'admissibilité</b>	<b>Page 4</b>
<b>3. Epreuve d'admission</b>	<b>Page 6</b>
<b>Conclusion générale</b>	<b>Page 9</b>
<b>Annexes : exemple de sujet d'admission</b>	<b>Page 10</b>

## Composition du jury

**Président** : Jean-Pascal DUMON – IGEN

**Vices présidentes** :

Sonia CAPRA – IA-IPR Académie de Versailles, académie d'Orléans-Tours

Martine LACOTE – IA-IPR Académie de Toulouse, académie de Bordeaux, académie Dijon

**Secrétaire Général** : Jérôme CRETIN – Chef de travaux Académie de Dijon

**Membres du jury** :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Académie</b>
AUDOUS Gervaise	ORLEANS-TOURS
BILLAUD-THERET Céline	DIJON
DESPUJOLS Martine	BORDEAUX
FRAU Valérie	DIJON
GESQUIERE Annick	LILLE
GOMEL Frédéric, IA IPR	CAEN
GRANDJEAN Angélique	DIJON
LE ROY Véronique	VERSAILLES
SAVEAUX Clarisse	CAEN
VAILLAUD Sandrine	PARIS

## 1. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES :

### Concours : CAPET interne

Nombre de candidats inscrits	170
Nombre de candidats présents et non éliminés	51 (30% des inscrits)
Nombre de candidats admissibles	29 (56,9% des présents)
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	27
Nombre de candidats proposés pour l'admission	14
Rappel : Nombre de postes	15

#### **Epreuve d'admissibilité**

- Note la meilleure	17/20
- Moyenne des notes des candidats admissibles	10,14 /20
- Barre d'admissibilité	07/20

#### **Epreuve d'admission**

- Note la meilleure	18,27/20
- Moyenne des notes des candidats admis	12,25/20

### Concours : CAER (concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés)

Nombre de candidats inscrits	45
Nombre de candidats présents et non éliminés	25 (55 % des inscrits)
Nombre de candidats admissibles	17 (68 % des présents)
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	16
Nombre de candidats proposés pour l'admission	7
Rappel : Nombre de postes	7

#### **Epreuve d'admissibilité**

- Note la meilleure	16,33/20
- Moyenne des notes des candidats admissibles	12,26/20
- Barre d'admissibilité	07,33/20

#### **Epreuve d'admission**

- Note la meilleure	15,71/20
- Moyenne des notes des candidats admis	14,4/20

## **2. ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE : RAPPORT DE L'ÉPREUVE**

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un nombre conséquent de candidats se présente aux concours CAPET interne STMS en proposant des séquences d'enseignement ne correspondant pas à la discipline. Nous rappelons que le candidat doit développer une analyse précise parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline du concours **conformément à l'arrêté du 27 avril 2011 annexe II bis « épreuve d'admissibilité »**.

### **2.1. Attendus de l'épreuve**

Le jury rappelle que les épreuves du concours interne du CAPET ont été définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (paru au journal officiel du 6 janvier 2010) et complété par l'arrêté du 27 avril 2011.

Par ailleurs, afin de préciser aux candidats les limites de l'expertise disciplinaire attendue, il est rappelé que le programme, identique à celui du CAPET externe, est consultable dans le Bulletin Officiel de l'Éducation nationale spécial n° 7 du 8 juillet 2010.

Les annexes, pertinentes, doivent comporter uniquement des documents pédagogiques en lien avec l'activité proposée.

Si le candidat n'enseigne pas dans la discipline du concours Sciences et techniques médico-sociales, il est fortement encouragé à rencontrer une équipe pédagogique de STMS, à assister à une séance pédagogique, à en expérimenter une, à partir de laquelle sera construite la seconde partie du RAEP.

En aucun cas, il ne peut reproduire une séance pédagogique construite et mise en œuvre par un autre professeur, mais doit au contraire veiller à mettre en valeur sa construction personnelle.

Si l'activité n'est pas directement conduite dans le champ disciplinaire STMS, le candidat doit absolument montrer le transfert possible de la pratique décrite.

Les sources présentées doivent être fiables, précises, pertinentes et actualisées.

### **2.2. Observations**

De façon générale, le jury a noté de grandes disparités dans les dossiers RAEP transmis par les candidats : de bons, voire d'excellents dossiers, côtoient des dossiers ne correspondant pas aux attentes de l'épreuve.

Dans certains dossiers, le jury a apprécié une présentation du parcours où le candidat met en évidence les compétences développées pouvant être réinvesties dans la fonction d'enseignant et leur mise en lien avec la discipline sciences et techniques médico-sociales. Il a apprécié une structuration faisant apparaître une démarche d'analyse personnelle.

Un CV chronologique et une description d'un parcours professionnel sans mise en valeur de compétences transférables dans la fonction d'enseignant, ne peuvent convenir. Il ne suffit pas de citer l'expérience professionnelle pour qu'une compétence en soit dégagée. De même, le manque de précision sur l'expérience et les formations nuit parfois à la compréhension du parcours et à sa valorisation. C'est au candidat de faire un lien apparent entre son parcours et les compétences professionnelles.

Concernant l'activité pédagogique présentée, il est souhaitable qu'elle ait été réalisée dans les niveaux d'enseignement de la discipline du concours (classe de seconde,

baccalauréat ST2S, BTS ESF, BTS SP3S, DTS IMRT). Lorsque l'activité proposée est hors du champ disciplinaire, le jury constate qu'une partie des candidats oublie de transposer leur démarche pédagogique dans la discipline du concours. Ceci concerne particulièrement les activités conduites en milieu professionnel ou dans d'autres disciplines, voire dans le premier degré.

Le jury a apprécié les quelques dossiers présentant des pédagogies innovantes qui décrivent une démarche permettant de rendre l'élève acteur de son apprentissage.

Il a apprécié également la prise en compte des autres disciplines dans la pratique d'enseignant.

Le jury a particulièrement déploré :

- une démarche pédagogique uniquement descriptive, non réalisable ou ne correspondant pas au niveau visé ;
- une activité prenant appui sur des référentiels ou programmes obsolètes ;
- un manque de rigueur : pas de référence au niveau d'enseignement, ou au programme, confusion entre programme et référentiel, absence ou excès d'objectifs, manque de repères dans la progression annuelle;
- une abondance de concepts psychopédagogiques non maîtrisés ou non réinvestis dans la démarche pédagogique présentée ;
- un défaut récurrent d'analyse réflexive, d'une critique de la situation pédagogique et d'une remédiation ;
- une absence d'explicitation d'actions pédagogiques concrètes, de prise en compte de la diversité des élèves voire de la classe ;
- une absence de référence aux enjeux professionnels, à l'orientation ou à la poursuite d'études ;
- des difficultés à exploiter et à donner un sens aux évaluations voire l'absence d'évaluation ;
- des documents pédagogiques absents, non actualisés, simplement extraits de manuels scolaires.

La plupart des dossiers ont été correctement présentés (sommaire, pagination, clarté de la rédaction ...).

Certains dossiers se sont révélés défailants notamment dans l'utilisation du vocabulaire technologique et pédagogique (confusion entre séquence/séance, progression/séquence, consignes/objectifs).

### **3. ÉPREUVE D'ADMISSION : RAPPORT DE L'ÉPREUVE**

#### **3.1. Caractéristiques de l'épreuve**

Les candidats ont travaillé sur deux sujets différents (un exemple est joint en annexe) :

- l'un portant sur le programme de Sciences et techniques sanitaires et sociales en classe de première, en référence au BO n°6 du 9 février 2012,
- l'autre sur le programme de Sciences et techniques sanitaires et sociales en classe de terminale, en référence au BO n°33 du 13 septembre 2012.

L'épreuve se déroule en deux temps :

**La préparation de l'épreuve dure 5 heures** pendant lesquelles les candidats :

- s'approprient le sujet ;
- réalisent les travaux pratiques correspondant à la compétence liée à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication;
- préparent la séquence de formation en lien avec les travaux pratiques et une séance détaillée ;
- préparent l'exposé.

**L'oral face aux membres du jury dure 1 heure, il est composé de deux parties :**

Un exposé de 30 minutes et un entretien avec le jury de 30 minutes.

L'exposé, structuré et argumenté, a pour objectifs :

- d'expliciter la démarche méthodologique mise en œuvre lors des travaux pratiques et de mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations;
- de décrire une séquence de formation ;
- de présenter de façon détaillée une des séances constitutive de la séquence.

L'entretien avec le jury permet plus particulièrement au candidat :

- de préciser certains points de sa présentation ;
- d'expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

La démarche et les résultats des investigations (travaux pratiques) doivent être utilisés lors de la présentation orale.

Comme précisé dans l'arrêté du 27 avril 2011, un temps d'entretien (maximum 10 minutes) peut être réservé à un échange sur le dossier de RAEP.

#### **3.2. Attendus de l'épreuve**

Pour cette épreuve, le jury a évalué à la fois les qualités pédagogiques, les connaissances scientifiques et techniques relatives aux sujets proposés et les savoir-faire du candidat.

Il est indispensable que les candidats aient une maîtrise approfondie des concepts du domaine sanitaire et social correspondant au niveau du concours pour dispenser un enseignement adapté.

Les candidats n'ayant pas d'expérience de l'enseignement doivent faire un travail de recherche et d'observation pédagogique *in situ* sur la série ST2S et les formations post-bac (BTS ESF et SP3S) avant de se présenter au concours.

Il est donc indispensable pour le candidat de connaître les programmes et référentiels des enseignements qui peuvent être confiés à un professeur de sciences et techniques médico-sociales (enseignement d'exploration « Santé et social » en classe de seconde, enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales en cycle terminal de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social, divers enseignements des Brevets de Techniciens Supérieurs en Économie Sociale Familiale et en Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social), et leurs spécificités tant au niveau des connaissances que des démarches pédagogiques. En effet, si ces programmes et référentiels sont mis à disposition lors de la préparation de la leçon, il est indispensable que les candidats ne les découvrent pas le jour de l'épreuve.

Par ailleurs, la maîtrise de l'outil informatique est indispensable pour parvenir à réaliser les investigations des travaux pratiques du sujet.

Lors de l'exposé :

- il est nécessaire d'élaborer une introduction, un développement structuré et une conclusion ;
- la démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration des travaux pratiques demandés lors de l'épreuve doit être présentée ;
- une démarche argumentée est attendue pour l'élaboration de la séquence et de la séance présentées, qui est l'élément central de l'épreuve.

Au cours de l'entretien, le jury recherche la capacité du candidat à :

- préciser certains points de l'exposé ;
- expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique dans un esprit d'ouverture.

Les questions du jury ont pour but d'évaluer le candidat et ne servent en aucun cas à le piéger.

D'une manière générale, le jury a apprécié la qualité de certaines prestations tant dans l'élaboration du TP, que de l'exposé et de l'entretien.

Il a noté l'approche réaliste et concrète du métier d'enseignant :

- dans le champ disciplinaire avec une bonne maîtrise des connaissances, une logique des contenus de formation exposés.
- dans le champ pédagogique avec une approche opérationnelle des activités proposées aux élèves, une approche transversale et interdisciplinaire des contenus de formation, une capacité à proposer des séquences et séances réalistes, une prise en compte de la diversité des élèves, une capacité à prendre du recul dans les méthodes de travail, une qualité et une pertinence de certaines productions proposées, la mise en place d'évaluations adaptées et conformes au niveau attendu.

Les prestations orales ont permis de mettre en évidence la capacité à l'autoévaluation et à l'analyse, les qualités d'écoute et l'aptitude au dialogue et le dynamisme de certains candidats.

Cependant, pour d'autres candidats, le jury a constaté :

- une méconnaissance des programmes ;
- des connaissances disciplinaires insuffisantes pour transmettre les savoirs aux élèves ;
- l'absence de présentation de la démarche d'investigation utilisée lors des travaux pratiques, un manque de prise de recul par rapport aux sources et résultats des recherches, l'absence de réinvestissement des travaux pratiques dans la séquence pédagogique présentée ;
- une maîtrise insuffisante des finalités des formations en lien avec la spécialité du concours ;
- une organisation de séquence qui ne prenait pas en compte :
  - le niveau de la formation (première ou terminale),
  - les éléments du programme ;
- des constructions de séquences et séances imprécises ou irréalisables ou mal situées dans la progression annuelle (difficulté, durée) ;
- des exposés non structurés (absence d'introduction et de conclusion), sans argumentation ni justification des choix ;
- la présentation sans maîtrise de certains concepts pédagogiques ;
- l'utilisation non pertinente et non argumentée des outils et des supports ;
- des évaluations données sans raison ni lien avec les objectifs de la séquence et sans informations sur les modalités et les contenus ;
- une mauvaise gestion du temps lors de l'exposé ne permettant pas de présenter la séance.

## CONCLUSION GENERALE

La session 2015 des concours CAPET interne STMS et CAER STMS a admis 21 candidats pour les 22 postes offerts par le Ministère de l'Education nationale ce qui représente un taux de réussite de **27,6 %** (76 candidats présents à l'épreuve d'admissibilité).

Que tous ces candidats soient félicités par l'ensemble du jury.

Pour l'épreuve d'admissibilité, la plupart des dossiers de RAEP respectait la définition d'épreuve, notamment en termes de forme.

Le jury a apprécié les dossiers de RAEP dont la structuration et les contenus personnalisés mettent en valeur les compétences professionnelles acquises.

A nouveau cette année, les président, vice-présidentes et secrétaire général ont pu accueillir les candidats la veille des épreuves d'admission. L'objectif était de permettre aux candidats de prendre connaissance de l'organisation des concours dans l'espace et le temps et de répondre aux questions. Ce moment d'échange a été apprécié.

Si ce concours ne peut être exclusivement réservé aux candidats ayant une expérience d'enseignement en sciences et techniques médico-sociales, il est cependant indispensable que les candidats aient pris connaissance de la diversité des enseignements et niveaux de formation auxquels ils seront confrontés en adéquation avec la définition des épreuves.

La diversité des publics accueillis et leurs particularités, élèves et étudiants, doivent être également connus.

L'expérience d'enseignement et une préparation sérieuse et rigoureuse ont conduit un grand nombre de candidats à un bon degré de connaissances des programmes/référentiels et à une pratique pédagogique appréciable.

Il est important de préciser qu'un candidat au concours de recrutement des professeurs de sciences et techniques médico-sociales doit avoir une réelle maîtrise du champ disciplinaire et de sa didactique afin de lui permettre d'aborder les problématiques sous les aspects scientifique, économique, sociologique et juridique et de pouvoir en faire une analyse pertinente.

Les candidats admis ont révélé des compétences attendues de la part d'un enseignant : analyse et exploitation efficace des documents, maîtrise des outils numériques, présentation synthétique, rigoureuse et convaincante des argumentations, maîtrise des contenus et enfin qualités d'écoute et de communication certaines.

*Le jury tient à remercier, madame la Proviseure, monsieur le chef de travaux et l'ensemble des personnels du lycée Mathias de Chalon-sur-Saône pour l'accueil et l'aide efficace apportés dans la mise en place de ce concours qui a pu se dérouler dans d'excellentes conditions.*

**EXEMPLE DE SUJET  
SESSION 2015**

**CAPET INTERNE**

**SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES**

**Épreuve pratique d'admission**

**Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat**

**SUJET D**

Travaux pratiques : quatre heures ;

Préparation de l'exposé : une heure ;

Exposé : trente minutes ;

Entretien : trente minutes.

Vous enseignez les sciences et techniques sanitaires et sociales **en classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)**.

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques. Vous présentez de manière détaillée une des séances de formation constitutive de cette séquence.

Les capacités ou compétences à développer dans cette séquence **sont liées au pôle « Politiques et dispositifs de santé publique et d'action sociale » et plus particulièrement au point 7 du programme « Quels politiques et dispositifs de santé publique pour répondre aux besoins de santé ? » dans la partie « Politiques de santé publique », « Elaboration des politiques de santé publique ».**

La séquence a pour objectifs d'identifier :

- les niveaux d'organisation des politiques de santé ;
- les différents types de mission des acteurs concernés.

## Travaux pratiques (4 heures)

[...] La sur-incidence régionale des cancers est la première cause de mortalité prématurée en Nord-Pas-de-Calais (NPDC). Les actions proposées devront s'inscrire en lien avec le plan national (Plan cancer 2009 – 2013), et le programme régional de lutte contre les cancers (PRC). Ce dernier décline les cinq objectifs du plan national, recherche, observation, soins, vivre pendant et après le cancer et spécialement le dépistage et la prévention.

### **Pistes d'action :** [...]

- Veiller à la cohérence et à la complémentarité territoriale des actions de prévention et de dépistage (Mesure 15 de l'axe prévention du PRC), par exemple développer des formations de relais de population, assurer le développement des Comités locaux d'accompagnement et de dépistage (CLAD). [...]
- Mettre en œuvre des stratégies et déployer des actions visant à pallier les freins et réticences au dépistage et au repérage précoce des cancers (Mesure 18 de l'axe prévention du PRC). [...]

### **Indicateurs de suivi :** [...]

- Taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein chez les femmes de 50 / 74 ans (ARS NPDC) ;
- Suivi de l'évolution de la mortalité prématurée par cancer ; suivi des données des registres « cancer ».

Schéma régional de prévention du Nord-Pas-de-Calais pour 2012-2016  
Projet Régional de Santé du Nord-Pas-de-Calais

Dans les régions, les acteurs de santé doivent prendre les dispositions nécessaires pour endiguer ce problème de santé publique.

### **Consigne de l'activité de travaux pratiques :**

**A partir de l'exemple du cancer, vous recherchez des éléments permettant de montrer comment les politiques de santé publique se déclinent jusqu'au niveau local.**

Le résultat de vos investigations pourra être imprimé.

Vous disposez de :

- **1h en salle de préparation pour :**
  - vous approprier le sujet ;
  - préparer les travaux correspondant à la compétence liée à l'utilisation des techniques de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).
- **1h30 minutes en salle de TP multimédia** pour réaliser les investigations et les analyses relatives au sujet.
- **1h30 minutes en salle de préparation pour :**
  - finaliser votre activité de travaux pratiques ;

- envisager la préparation de la séquence d'enseignement en lien avec l'une des activités pratiques et détailler une séance de formation.

## **CONCEPTION ET PRESENTATION D'UNE SEQUENCE DE FORMATION (2 HEURES)**

### **Vous disposez d'1 heure en salle pour :**

- préparer votre exposé oral.

### **Vous disposez d'1 heure devant le jury pour un exposé et un entretien.**

#### **Durant l'exposé de 30 minutes, vous :**

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques ;
- décrivez la séquence de formation élaborée et présenterez de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence.

#### **Durant l'entretien de 30 minutes, vous pourrez être amené(e) à :**

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique.

## **ANNEXES**

**Annexe 1** - Octobre Rose : communiqué de l'ARS. Disponible sur <http://cancers.santenordnpdc.org> (consulté le 23 novembre 2014).

**Annexe 2 – HARBONNIER Hélène.** En Octobre, le Cambrésis voit rose : tout un programme ! *La Voix du nord* - Publié le 06/10/2014. Disponible sur <http://www.lavoixdunord.fr>, (consulté le 23 novembre 2014).

**Annexe 3 - HARBONNIER Hélène.** Le Cateau-Cambrésis : vendredi, Octobre rose tient cabaret... *La Voix du nord* - Publié le 14/10/2014. Disponible sur <http://www.lavoixdunord.fr>, (consulté le 23 novembre 2014).

## Annexe 1 - Octobre Rose : communiqué de l'ARS



Comme chaque année, la campagne Octobre rose incite les femmes de 50 à 74 ans à participer au dépistage organisé du cancer du sein. Dans la région, l'ARS et ses partenaires se mobilisent tout au long de l'année pour augmenter le taux de dépistage.

Le programme organisé de dépistage de cancer du sein permet aux femmes de bénéficier tous les deux ans d'un dépistage de qualité pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais.

« La lutte contre le cancer est une priorité importante pour l'ARS. Les objectifs du projet régional de santé (PRS) incluent à la fois l'information, le dépistage et le parcours de soins mais aussi avec un accent fort sur la prévention des cancers. Ce volet du PRS, réalisé en partenariat avec le Conseil régional, permettra de concentrer nos efforts sur ces objectifs communs » explique Daniel Lenoir, Directeur général de l'ARS Nord Pas-de-Calais.



Les actions en région en termes de dépistage :

L'organisation locale et la promotion des dépistages organisés du cancer du sein est gérée par des structures de gestion départementales. Ces structures sont soutenues financièrement par l'Assurance Maladie et l'ARS. A titre d'exemple, l'ARS investit chaque année près de 2 millions d'euros dans cette activité de dépistages.

Parallèlement au travail des structures de gestion, des démarches originales se sont mises en place afin de sensibiliser les populations cibles et d'inciter les personnes concernées à participer aux dépistages :

- Les Comités Locaux d'Accompagnement aux Dépistages (CLAD) qui impulsent et accompagnent les actions de sensibilisation des populations en s'appuyant sur les ressources locales existantes. Ces CLAD sont co-animés par l'ARS et l'Assurance Maladie.
- Les attachés d'information de l'URPS<sup>1</sup> médecins libéraux, acteurs clés du dépistage, relaient les campagnes d'information sur les dépistages organisés des cancers auprès des médecins traitants.

En termes d'information :

Les **AIRE Cancers (Accueil, Information, Rencontre et Ecoute sur les cancers)**, centrés sur l'accueil, l'information, l'orientation des patients et de leur entourage. Ces espaces sont installés dans les établissements de santé mais en dehors des services de soins. Notre région compte 7 AIRE Cancers.

Les **Espaces Ressources Cancers (ERC)**, implantés en ville et en dehors de l'hôpital. Ils ont pour mission d'apporter sur l'ensemble du territoire régional un soutien aux malades et à leur entourage par une meilleure information, un accompagnement psychologique, social, nutritionnel, esthétique ainsi que par un soutien administratif. Ils permettent une meilleure articulation entre les professionnels de santé, sociaux, médico-sociaux, et bénévoles en facilitant la rencontre et les échanges. La région dispose à ce jour de 6 ERC.

Octobre Rose : communiqué de l'ARS ; disponible sur <http://cancers.santenordnpdc.org> (consulté le 23 novembre 2014)

<sup>1</sup> Union Régionale de Professionnels de Santé

## **Annexe 2 - En Octobre, le Cambrésis voit rose : tout un programme !**

Dans le Cambrésis comme ailleurs, Octobre rose bat son plein... et prend de l'ampleur. De Cambrai au Cateau en passant par Caudry, siège de l'espace ressources cancers du Cambrésis, plusieurs manifestations ponctueront encore ce mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Cette année, Octobre rose se décline en sept rendez-vous proposés dans le Cambrésis depuis le début de ce mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Des animations diverses et variées orchestrées par différents partenaires parmi lesquels l'association En Vie – espace ressources cancers (ERC) du Cambrésis, basé à Caudry.

Quarante-cinq personnes se sont retrouvées mercredi dernier aux ateliers culturels de Caudry pour un café-débat « Activité physique et cancer » qui a ouvert cette édition. Le deuxième temps fort a lieu ce mardi 7 octobre, à la clinique Sainte-Marie de Cambrai (et sera repris le 30 au centre hospitalier de la ville) : un « *temps de sensibilisation au dépistage* » de 10 h à 16 h. Pour ensuite transmettre l'information « *aux femmes qu'on aime* », espère Florence Domont, coordinatrice de l'ERC, comptant sur cette envie de partage pour maximiser la portée du message de prévention. Donner l'envie de transmettre, ce sera aussi l'objectif des deux objets roses, ruban ou bracelet, remis aux visiteurs lors de chaque opération : un pour soi, un pour quelqu'un d'autre...

Il y aura aussi, pas plus tard que ce mercredi, la « *Marche rose chacun à son rythme* » programmée comme l'année dernière à Caudry, avec l'intervention, pour répondre à toutes les questions, d'un médecin de l'association de dépistage des cancers du Nord (ADCN) et d'une gynécologue du Caudrésis. Une rencontre « santé et bien-être » à la médiathèque d'agglomération de Cambrai, mercredi 15, pour découvrir les activités à visée thérapeutique proposées telles que peut les proposer l'ERC de Caudry, comme le yoga et la sophrologie. MAC où l'on pourra voir aussi, jusqu'au 31, une exposition des travaux d'art-thérapie réalisés en 2012 à l'ERC, un atelier au long cours dont était né un beau livre consultable sur place. Il y aura enfin le « cabaret d'Octobre rose » le vendredi 17 dans un théâtre du Cateau « *customisé* » avec des soutiens-gorge (*nous y reviendrons*)... Toutes les idées sont bonnes pour attirer – et informer.

De 2011 à 2013, la participation au dépistage organisé du cancer du sein a augmenté de plus de 2 % dans le Cambrésis.

### **a) Au programme**

Ce mardi 7 octobre, de 10 h à 16 h, sensibilisation à la clinique Ste-Marie.

Ce mercredi 8 octobre, à 14 h (accueil dès 13 h 45), à la salle des fêtes de Caudry, « marche rose », avec l'association Multi'form, et temps de sensibilisation, suivi d'un « goûter rose ».

Mercredi 15, à 19 h, à la médiathèque de Cambrai, rencontres « santé et bien-être » avec mini-ateliers découverte de la sophrologie et du yoga.

Vendredi 17, à 19 h au théâtre du Cateau-Cambrésis, « Le Cabaret d'Octobre rose », avec la participation de la compagnie La Belle Histoire. Renseignements et inscriptions : 03 27 84 78 14.

Jedi 30, de 10 h à 16 h dans le hall d'accueil du centre hospitalier de Cambrai, stands d'information et de sensibilisation.

Et jusqu'au 31 octobre, visible aux horaires d'ouverture de la médiathèque de Cambrai, exposition « Dentelle de vie ».

**HARBONNIER Hélène.** En Octobre, le Cambrésis voit rose : tout un programme ! **La Voix du nord** - Publié le 06/10/2014. Disponible sur <http://www.lavoixdunord.fr>, (consulté le 23 novembre 2014).

## Annexe 3 - Le Cateau-Cambrésis : vendredi, Octobre rose tient cabaret...

Dans le cadre des manifestations organisées par le comité local d'accompagnement au dépistage (CLAD), la ville du Cateau s'inscrit dans les actions menées en faveur du dépistage du cancer du sein. Le cancer le plus fréquent et le plus meurtrier pour la femme française mais, comme le souligne Stéphane Thibaut, médiateur santé de la ville, « le cancer qui se soigne le mieux s'il est dépisté à temps ».



Cette année, en partenariat avec de nombreuses associations locales, la municipalité a décidé de frapper fort en proposant, ce vendredi 17 octobre, une soirée cabaret au théâtre René-Ledieu.

Temps fort de cette soirée : la représentation de la compagnie La Belle Histoire (*lire ci-contre*) qui proposera sa pièce « La ronde des femmes ». Mais on notera aussi, dès 18 h 30, une exposition de photos, des chants, des danses, des chorégraphies... suivis d'un échange avec des professionnels de santé.

### « De mère en fille »

La thématique de fond de cette soirée, et de toutes les manifestations organisées dans le Cambrésis cette année autour d'Octobre rose, tourne autour du concept « De mère en fille ». On sait, en effet, que l'hérédité est un facteur aggravant dans le cadre du cancer du sein. C'est pourquoi ce rendez-vous est un rendez-vous familial, un rendez-vous de salubrité publique. Et, comme y invite Stéphane Thibaut avec un certain romantisme, « *parlez de cette soirée à toutes les femmes que vous aimez !* » Car ce mal ne touche pas que les autres.

Théâtre René-Ledieu, vendredi de 19 h à 21 h 30, « Le Cabaret d'Octobre rose ».

Renseignements et inscriptions au 03 27 84 78 14.

**HARBONNIER Hélène.** Le Cateau-Cambrésis : vendredi, Octobre rose tient cabaret... *La Voix du nord* - Publié le 14/10/2014. Disponible sur <http://www.lavoixdunord.fr>, (consulté le 23 novembre 2014).